



COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERCIER

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

Présents ou représentés : Patrice PRIMAULT, Christine SALLANSONNET, Sylvain BLONDON, Gaëlle LISCI, Ingrid JENNY (procuration à Patrice PRIMAULT), Patrick BARAT, Favie LIZÉ, Alexandra ANTONIELLO, Stéphanie BRUN, Estelle BARAT, Guillaume CLERC, Christophe PAN (procuration à Lionel PRICAZ), Lionel PRICAZ, Adrien BILLET, Joachim LACROIX.

Absent excusé :

Mme Alexandra ANTONIELLO est nommée Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Délibérations :**

* **n° 2020/11/01** : **NOMINATION DES MEMBRES DE LA CCID (ANNULE ET REMPLACE DLB 2020/07/02)**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue, dans chaque Commune, une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2.000 habitants, cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la Commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les Commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles d'imposition directes locales dans la Commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiées à la Commission.

La nomination des commissaires, par le Directeur des Services Fiscaux, a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseils Municipaux.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **établit** la liste suivante :

- | | |
|-----------------------------|----------------------------|
| 1. PRIMAULT Patrice (Maire) | 13. VIEUX Nicole |
| 2. MOSSIERE Marie-Laure | 14. JUNKE Benoit |
| 3. COMBET Jean-Michel | 15. BOVET Daniel |
| 4. LACROIX Aurélien | 16. ANTONIELLO Franck |
| 5. BARAT Estelle | 17. RIMBOD Florence |
| 6. CAZAMPOURE Bertrand | 18. LACROIX Jessica |
| 7. PRICAZ Lionel | 19. PERRON Hubert |
| 8. DURET Joël | 20. JARCZINKA-VASSANT Marc |
| 9. SALLAZ Nicolas | 21. ETTORI Jean |
| 10. BOCQUET Sandrine | 22. DAVOINE Anna |
| 11. REY GORREZ Valérie | 23. HUCHOT Gauthier |
| 12. OVERNEY Michel | 24. FERRUS Eloi |

*** n° 2020/11/02 : VIREMENT DE CREDIT – DECISION MODIFICATIVE N°4**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que :

- divers changements concernant le personnel de la commune (embauche d'une personne supplémentaire pour le périscolaire, régularisation d'heures supplémentaires et de congés payés) ont eu lieu depuis le printemps, ainsi les crédits ouverts pour les dépenses de personnel ne suffisent plus, et doivent être revus à la hausse.

- des titres émis en 2019, loyers et taxe d'aménagement, doivent être annulés.

Il convient donc de modifier les lignes budgétaires suivantes :

Désignation	Dépenses		Budget avant DM	Budget après DM
	+	-		
022/022 Dépenses imprévues de Fonctionnement		13 000.00	35 000.00	22 000.00
6413/012 Personnel non titulaire	9 500.00		0.00	9 500.00
673/67 Titres annulés sur exercice antérieur	3 500.00		0.00	3 500.00
TOTAL	13 000.00	13 000.00	35 000.00	35 000.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

**Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et après en avoir délibéré,**

- **décide** la modification des crédits comme indiqués ci-dessus.

• **Informations/questions diverses :**

○ **Urbanisme :**

Le dossier concernant le remblai, route de Choisy, est en cours, un procès-verbal a été établi et transmis aux services de l'Etat et au procureur. Des demandes de régularisations ont été déposées en mairie et sont en cours d'instruction.

Il convient d'être vigilant sur les constructions en cours ou à venir sur la commune.

○ **Personnel :**

Un point a été soulevé concernant un problème dans l'organisation du travail. L'équipe municipale réfléchit activement pour solutionner rapidement ce problème.

○ **Finances :**

La Maire vient d'être informée par l'EPF que le Conseil d'Etat a décidé que la TVA était dû sur les terrains qui ne sont pas encore fini de payer. En l'occurrence pour la commune de Cercier, il est demandé de régler la somme de 115 000 € en sus. Le Maire cherche une solution pour être exonéré de cette charge supplémentaire.

○ **Voirie :**

▪ **Commission de sécurité :**

Sylvain BLONDON attend sur la disponibilité de M. COQUILLE (CCPC) afin de pouvoir finaliser le dossier sécurité du bâtiment.
Le devis pour le vélux est arrivé.

▪ **Eclairage publique :**

18 points défectueux ont été recensés sur la commune. Certains de ces points lumineux sont vétustes et ne correspondent plus aux normes, ils ne peuvent pas être réparés, il faut prévoir leur remplacement.
Le Syane propose de faire un diagnostic (devis de 3 883.50€, coût pour la commune 2 276€).

- **Agor'espace :**

L'APAVE a procédé aux vérifications et émis ses préconisations. Du gravier a été remis aux endroits où il en manquait.

L'accès handicapé a été modifié, des panneaux d'interdiction de fumer ont été installés.

- **Remise en état Route de la Trossaz et Route du Pont Drillot :**

Un devis complémentaire a été fait par l'entreprise EUROVIA pour la route du Pont Drillot. Les travaux pour La Trossaz s'élèvent à 7 698,00 €/H.T. et pour Pont Drillot à 152 752,00 €/H.T.

- **Dépôt de déchets :**

Il est de plus en plus courant de voir des déchets à côté des molloques de tri, comme des pneus, des gros cartons, etc. Une réflexion est en cours pour pouvoir lutter contre ces incivilités (traçage, envoi de courrier, ...)

- **Local technique :**

Plusieurs pistes ont été étudiées pour le déplacement du local technique. L'entreprise CAZAMPOURE a proposé la location d'une partie de son hangar (environ 1/3). Sylvain BLONDON va essayer de négocier avec Bertrand CAZAMPOURE les aménagements possibles (eau potable, eaux usées et électricité) et également sur le prix du loyer.

Guillaume CLERC évoque l'idée d'installer un container maritime sur le parking du cimetière (container qui serait habillé) et qui pourrait solutionner ce besoin dans l'attente de trouver un emplacement définitif.

- **Scolaire - Périscolaire :**

Gaëlle LISCI rappelle son manque de tables pour la cantine des maternelles. Ce manque est gérable pour le moment puisqu'avec la crise sanitaire, le nombre d'enfant à la cantine est moins important que l'an dernier. Les demandes de dépannage auprès de la CCPC ou autres communes voisines n'ont rien donné.

Il est demandé pour la cantine, pour faciliter le nettoyage de la vaisselle, d'ajouter une douchette à côté du lave-vaisselle.

Le conseil d'école a eu lieu en visio-conférence et les questions ont été nombreuses. La mairie est en train d'y répondre.

La directrice a expliqué comment la subvention communale de 1 500,00 € a été utilisée : 500,00 € pour l'achat de trottinettes et de vélos et 1 000,00 € pour du matériel de motricité. Elle a également demandé à la commune de participer aux frais de réparation du matériel de cour utilisé par le périscolaire. La Mairie propose la main d'œuvre de Frédéric pour réparer ce matériel.

- **Café restaurant des Usses :**

Le liquidateur relance la Mairie afin de savoir si elle souhaite faire une proposition de rachat du matériel.

Apparemment certaines personnes sont déjà intéressées par ce matériel et se positionneront lors de la vente aux enchères.

Patrice PRIMAULT indique qu'il serait judicieux de pouvoir mettre le café restaurant en gérance, ce qui devrait permettre de changer de gérant en cas de mauvaise gestion.

Pour cela, le restaurant doit être équipé, et le matériel déjà en place permettrait un moindre investissement sachant qu'en ce moment la restauration est une activité mise difficulté par la situation sanitaire.

Dans la discussion, l'intérêt de vouloir garder ce commerce est mis en question, c'est pourquoi, les membres du conseil ont voté pour le maintien du restaurant à 11 voix contre 2.

Ils ont ensuite voté pour une offre à 5 600,00 € (9 voix pour).

○ **Colis de Noël pour les personnes âgées :**

Toutes les commandes ont été validées pour les colis de Noël. Les produits devraient être livrés pour début décembre. Il faudra des volontaires pour aider à la confection des colis.

○ **Cercié en beaujolais :**

Christine SALLANSONNET a pris contact avec l'équipe de Cercié en beaujolais. Une rencontre est prévue avec Muriel AUJOGUE lors de sa venue le 12 décembre pour un drive à la Coopérative. Cette rencontre aura pour but de voir les possibilités de renouveler le partenariat des deux communes (jumelage) et de prévoir le prochain salon des vins.

○ **Covid :**

La préfecture a demandé à la Mairie de désigner un référent « COVID » afin de faciliter les échanges entre ses services et les personnes vulnérables. Elle demande également d'établir une liste de ces personnes dites vulnérables. Le département a d'ailleurs proposé de nous communiquer à la Maire sa liste. Adrien BILLET s'est proposé pour être l'interlocuteur « COVID » de la commune.

○ **Divers :**

▪ **Cerfeuille :**

Suite à la parution du Cerfeuille, Gaëlle LISCI a été interpellée encore une fois pour les chiens laissés en liberté et qui font donc leurs besoins où bon leur semblent (chemin de Menoux).

▪ **Radar :**

Guillaume CLERC fait remarquer que le radar ne fonctionne pas la nuit (à voir avec Christophe PAN).

▪ **Débouchage de fossé :**

Un fossé à Rassier a été curé par Frédéric et l'entreprise DECARROZ a procédé au débouchage des regards.

- **Arrêt de bus :**

Estelle BARAT fait remarquer qu'il n'y a pas de passage piéton pour accéder à l'arrêt de bus de La Trossaz et que cet arrêt est particulièrement dangereux car l'abri de bus n'est pas positionné du bon côté de la route.

Séance levée à 21h15